



Cdd et remplacements succeifs.

Par **Orialis**, le **11/08/2009** à **18:11**

Bonjour, je travaille actuellement dans un grande surface.rnJe suis en CDD et je travaille depuis le 28 avril 2008.rnJe remplace actuellement une employée qui a eu un enfant.rnJ'ai donc eu plusieurs avenants, pour maladie, pour congé maternité, pour congé parental (6mois) et enfin pour ses vacances.rnMon contrat se termine le 24 aout 2009, a 4 jours près, cela fait 16 mois que je suis présente dans l'entreprise.rnOn me propose de remplacer quelqu'un d'autre (pour opération du dos) à la suite de mon contrat, et l'on m'a dit que tant que je remplace, même si je dépasse les 18 mois, il n'y aura pas de cdi et que je peux être en CDD pendant des années.rnJe souhaiterai vérifiez cette information, sachant que je me méfie grandement suite à une duperie de leur part.rnJe vous remercie de m'avoir accordé votre temps.